Protection de vos données personnelles
Notre information

MOD 161 – Mentions d'information à distance (mail) – Révision 03 – 19/11/2026 – remplace la R01 du 20/01/2024

Merci de votre confiance. Ce document vous explique comment notre agence utilise les informations vous concernant et comment exercer vos droits. Il est accessible depuis notre mail d'entrée en relation.

1. Vos contrats Allianz : la politique d'Allianz s'applique

Pour la souscription et la gestion de vos contrats Allianz et de vos sinistres, **la société Allianz qui porte votre contrat est responsable du traitement de vos données**. Notre agence intervient pour son compte, en qualité d'Agent Général.

Les finalités, durées de conservation, destinataires et droits liés à ces contrats sont décrits dans **la politique de protection des données d'Allianz**, remise avec vos documents contractuels et consultable à tout moment sur **allianz.fr, rubrique « Données personnelles »**. C'est cette politique, dans sa version en vigueur, qui fait foi.

Pour ces données, vous pouvez écrire au délégué à la protection des données d'Allianz (informatiqueetliberte@allianz.fr) ou passer par l'agence, qui transmettra votre demande.

2. Ce que l'agence traite pour son propre compte

Responsable : Nicolas VOURET, Agent Général Allianz, Entrepreneur individuel à responsabilité limitée, 1 avenue de Lacanau, 13700 Marignane, SIREN 513 073 171, ORIAS 14 006 386. **Contact** : contact@nicolasvouret-assurances.fr – 04 42 88 44 37.

Ce que fait l'agence	Sur quelle base	Durée de conservation
Répondre à vos demandes, vous recevoir, vous conseiller avant toute souscription	Mesures précontractuelles à votre demande	3 ans après notre dernier contact si aucun contrat n'est conclu
Placer et gérer un contrat auprès d'un autre assureur, lorsque Allianz ne peut pas couvrir le risque (courtage)	Exécution du contrat ; obligations légales	Durée du contrat, puis 5 ans
Traiter les réclamations adressées à l'agence	Obligation légale	5 ans après la clôture de la réclamation
Enregistrer les appels téléphoniques avec nos clients (preuve, qualité, vente à distance)	Intérêt légitime ; obligation légale pour la vente à distance	6 mois ; 2 ans si un contrat est conclu par téléphone
Vous demander votre avis et vous proposer de nous recommander	Intérêt légitime	3 ans après notre dernier contact ; opposition possible à tout moment
Assurer la sécurité de nos agences (alarme, vidéoprotection)	Intérêt légitime	Moins de 30 jours, sauf incident

- **Données utilisées** : identité et coordonnées, objet de votre demande, informations sur les biens et personnes à assurer, échanges avec l'agence. L'agence ne conserve pas de données de santé : elles sont adressées directement à l'assureur.
- **Destinataires** : les collaborateurs habilités de l'agence ; Allianz pour vos demandes de devis et de contrats ; en courtage, l'assureur et le courtier grossiste retenus ; nos prestataires techniques (signature électronique, SMS, téléphonie, hébergement), tenus à la confidentialité par contrat ; les autorités lorsque la loi l'impose.
- Nous ne vous appelons à des fins commerciales qu'avec votre accord préalable ou au sujet d'un contrat en cours. Nous ne vendons, ne louons et n'échangeons jamais vos données.

3. Vos droits

Vous pouvez demander à accéder à vos données, les rectifier, les effacer, en limiter l'usage, vous opposer à leur utilisation (sans justification pour les demandes d'avis et de recommandation), obtenir leur portabilité et définir des directives sur leur sort après votre décès. Certains droits sont limités par nos obligations légales.

Comment faire ? Par mail à contact@nicolasvouret-assurances.fr ou par courrier à l'agence. Réponse sous un mois au plus. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la **CNIL** (www.cnil.fr).